



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat  
général

Action Sociale  
MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

actionsociale.69@finances.gouv.fr

# Les Echos du Rhône DE LA DÉLÉGATION 69



## Contact:

### Délégation Départementale de l'Action Sociale du Rhône

Centre des Finances Publiques  
2, rue Charles Biennier  
4<sup>ème</sup> étage (bureaux 444 – 475)  
B.P. N°2319  
69216 LYON cedex 02

[actionsociale.69@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale.69@finances.gouv.fr)

Responsable Régionale d'Action Sociale AURA  
4ème étage (Bureau 477)

**N° 126 - MAI 2023**

# TOUTANKHAMON : EXPOSITION

À LA DÉCOUVERTE DU PHARAON OUBLIÉ



LA SUCRIÈRE - LYON

Plongez au cœur de l'Égypte Antique pour une exploration pharaonique

Cette exposition retrace l'une des plus grandes explorations archéologiques de l'Histoire menée par Howard Carter, celle qui a permis la découverte du tombeau du jeune pharaon au destin tragique. Venez découvrir des trésors de l'Égypte pharaonique et percer à jour les mystères qui entourent la mort de Toutankhamon et sa tombe !

**Mercredi 21 Juin 2023 à 14h00**

Arriver sur site 15mn avant

**Durée (visite) : 1h30**

Nombre de participants maximum : 20

*Enfant 6 ans minimum*

**TARIF UNIQUE : 8 € par personne**

**OBLIGATOIRE :**

**Prévoir l'appoint à payer sur place**

*L'inscription de 2 collègues maximum sur un même bulletin est acceptée*

  
MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat  
général

  
MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

## BULLETIN D'INSCRIPTION

« TOUTANKHAMON » LA SUCRIÈRE 49-50, Quai Rambaud, 69002 Lyon

**Le mercredi 21 Juin 2023 à 14 h 00**

ouvert aux agents MEFSIN, leur conjoint et leurs enfants à charge de 6 ans minimum

*action non ouverte aux enfants de moins de 6 ans*

*Plus besoin d'imprimer sur papier, remplir à l'écran et renvoyer par e-mail à [actionsociale.69@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale.69@finances.gouv.fr)*

**A retourner : Avant le 2 Juin 2023 à la délégation: 6 rue C. Biennier BP 2319 69216 LYON Cedex 02**

**NE PAS ENVOYER DE REGLEMENT A LA DELEGATION**

*Vous recevrez ultérieurement les informations pour le paiement*

*Merci de remplir tous les champs du formulaire*

N° 1 Nom / Prénom de l'agent (date de naissance, âge) :

Administration : Nom et adresse du service :

N° 2 Nom/Prénom, date de naissance, âge, parenté :

N° 3 Nom/Prénom, date de naissance, âge, parenté :

N° 4 Nom/Prénom, date de naissance, âge, parenté :

N° 5 Nom/Prénom, date de naissance, âge, parenté :

Portable : Mel :

**Nombre de participants : Total de votre participation : euros**

**ATTENTION : Date de naissance des participants obligatoire**

*pour information cette action coûte 15 € par personne,  
l'action sociale peut être tenue au paiement total des inscriptions annulées.*

*Tout désistement tardif pénalise les agents en liste d'attente et constitue une perte sur les Crédits d'Actions Locales.*

# VISITE INSOLITE : Les toits de Fourvière



Marcher sur les toits de la basilique avec Lyon à vos pieds. Tutoyer les nuages et admirer un panorama à couper le souffle. Faire la visite insolite, c'est partager un moment unique et porter un regard différent sur la basilique et son histoire.

Vous pourrez admirer les lieux cachés de la basilique : la grande tribune à partir de laquelle vous découvrirez la splendeur des décorations intérieures, le cabinet des architectes, la galerie des anges cariatides, le grand carillon et la terrasse St Michel, la tour de l'observatoire.

**Niveau d'accessibilité moyen** (Cette visite nécessite la montée de 345 marches)  
(escaliers et montées souvent empruntés, pas d'accessibilité aux PMR, poussettes)

**Samedi 1er Juillet 2023 à 10h00**

Arriver sur site 15mn avant

Durée (visite) : 1h30

Nombre de participants maximum : 18

Enfant 10 ans minimum

**TARIF 1 : >17 ans : 6 € par personne**

**TARIF 2 : 10 à 17 ans : 3 € par personne**

**OBLIGATOIRE :**

**Prévoir l'appoint à payer sur place**

*L'inscription de 2 collègues maximum sur un même bulletin est acceptée*

  
MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat  
général

  
MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

## BULLETIN D'INSCRIPTION

« VISITE INSOLITE » Les toits de Fourvière 8, place de Fourvière 69005 LYON

**Le samedi 1er Juillet 2023 à 10 h 00**

ouvert aux agents MEFSIN, leur conjoint et leurs enfants à charge de 10 ans minimum

*action non ouverte aux enfants de moins de 10 ans*

*Plus besoin d'imprimer sur papier, remplir à l'écran et renvoyer par e-mail à [actionsociale.69@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale.69@finances.gouv.fr)*

**A retourner : Avant le 2 Juin 2023 à la délégation: 6 rue C. Biennier BP 2319 69216 LYON Cedex 02**

**NE PAS ENVOYER DE REGLEMENT A LA DELEGATION**

*Vous recevrez ultérieurement les informations pour le paiement*

*Merci de remplir tous les champs du formulaire*

N° 1 Nom / Prénom de l'agent (date de naissance, âge) :

Administration : Nom et adresse du service :

N° 2 Nom/Prénom, date de naissance, âge, parenté :

N° 3 Nom/Prénom, date de naissance, âge, parenté :

N° 4 Nom/Prénom, date de naissance, âge, parenté :

N° 5 Nom/Prénom, date de naissance, âge, parenté :

Portable : Mel :

**Nombre de participants : Total de votre participation : euros**

**ATTENTION : Date de naissance des participants obligatoire**

*pour information cette action coûte 14 € pour le TARIF 1 et 7 € pour le TARIF 2,  
l'action sociale peut être tenue au paiement total des inscriptions annulées.*

*Tout désistement tardif pénalise les agents en liste d'attente et constitue une perte sur les Crédits d'Actions Locales.*

Le Conseil départemental de l'action sociale a reconduit pour l'année 2023 les accueils subventionnés dans les centres aérés gérés par le CASI SNCF de LYON.

**Le Centre aéré de l'Équipement n'accueille plus d'enfant et ferme définitivement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.**

Nous vous rappelons que les subventions interministérielles ne sont pas accordées pour ces centres aérés, une subvention étant déjà versée dans le cadre des Crédits d'Actions Locales.

**Un tarif journalier au quotient familial (QF) est appliqué après retrait du dossier d'inscription auprès de la délégation de l'action sociale.**

## CENTRES AÉRÉS SNCF

Les centres aérés sont accessibles que pendant les vacances scolaires.

Ils accueillent les enfants de 3 à 16 ans (repas, goûter; et uniquement pour la Bachasse transport compris avec ramassage car).



<p><b>Centre aéré de la Bachasse :</b> 5 ch des bottières 69110 Ste Foy Les Lyon Téléphone : 04 78 50 73 64</p>	<p><b>Centre aéré de Badan :</b> 104 av Berthelot 69520 Grigny Téléphone : 06 17 03 93 43</p>	<p><b>Centre aéré de St Priest :</b> 21 rue Pierre Semard 69800 St Priest Téléphone : 06 17 03 93 45</p>
---	---	--

### Nouveaux tarifs en vigueur pour l'année 2023 :

Prix de la journée normal pour extérieurs SNCF : 42,00 €  
Prix de la journée négocié pour les agents MEFR : 38,34 €

A ce prix de journée, le Conseil départemental de l'action sociale a décidé d'octroyer une subvention variable selon 4 tranches de QF suivant le tableau de barème ci-contre :

Dans la limite de  
**36 journées par enfant**  
et par an

**Prix selon le quotient familial (QF)**

**QF =  $\frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{\text{Nbre de parts} \times 12}$**

BAREME		
Quotient Familial	Subvention action sociale	Prix journée Parents
< 1087	23,34 €	15,00 €
De 1087 à 1500	20,34 €	18,00 €
De 1501 à 1750	17,34 €	21,00 €
> 1750	14,34 €	24,00 €

Ces dispositions entraînent le **retrait systématique** d'un dossier d'inscription auprès de la délégation de l'action sociale du Rhône pour que cette dernière soit en mesure de communiquer au CER SNCF le tarif journalier à vous appliquer. Merci d'être muni de votre dernier **avis d'imposition** 2022 au titre des revenus 2021.

**Seulement après cette formalité, vous pouvez vous rendre sur le centre pour déposer votre dossier.**

## SUBVENTIONS SÉJOURS ENFANTS

**Séjours ouvrant droit au versement de la subvention :**

**colonies de vacances ou semaines aérées** (avec hébergement).

**centres aérés** (centres de loisirs sans hébergement).

**maisons et villages familiaux de vacances** (sauf résidences familiales EPAF).

**gîtes d'enfants.**

**séjours de type éducatif** (classes transplantées en période scolaire).

**séjours linguistiques** (pendant les vacances scolaires).

**séjours d'enfants et d'adultes handicapés.**

Les demandes doivent être déposées dans l'application « **SEJOURS** », accessible depuis le site intranet de la **délégation**, au cours de la période des **douze mois** suivant la date de fin du séjour (sans oublier de transmettre la demande de subvention et l'attestation de séjour à la délégation de l'action sociale).

Les subventions « interministérielles pour séjours d'enfants » dont les taux sont fixés chaque année par circulaire Fonction Publique, sont validées par la Délégation de l'Action Sociale.

Cette prestation est accordée indifféremment à l'un des deux parents agent du Ministère, mais ne peut en aucun cas être versée aux deux parents. L'enfant devant être fiscalement à charge de l'agent Finances demandeur.

**Sont exclus du bénéfice de la subvention :**

**Les centres aérés déjà subventionnés par les Crédits d'Actions Locales (CAL)**

**Les séjours en résidences familiales proposés par EPAF déjà subventionnés par le ministère.**